



CTL du 12 avril 2022

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour dans le cadre d'un CTL spécifique et relatif au fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents.

Rappelons-on-en l'historique :

- le 20 septembre dernier, le Directeur général annonçait son intention d'ouvrir une négociation collective sur la reconnaissance de l'engagement des personnels et dont il a rapidement restreint le périmètre ;
- cette "négociation" menée au pas de charge a conduit après 3 réunions à la rédaction d'un protocole soumis au final aux organisations syndicales représentatives ;
- tout au long des discussions, l'Intersyndicale a œuvré pour faire bouger les lignes en portant des contre-propositions au projet initial, afin que les mesures proposées répondent aux urgences sociales du moment ;
- le 22 octobre dernier, les organisations syndicales représentatives signaient le protocole portant sur la reconnaissance de l'engagement des agentes et agents de la DGFIP sans masquer, ni à la Direction Générale, ni aux collègues, que ce dernier était très largement insuffisant.

En effet, le dit protocole s'éloigne sur bien des aspects des revendications portées au quotidien, que ce soit en matière de pouvoir d'achat, de parcours de carrière, de reconnaissance des engagements de toutes et tous ou des conditions de travail. Pour Solidaires Finances Publiques, l'essentiel, au titre de l'amélioration des conditions de travail des agents, est ailleurs.

Depuis des années les agents de la DGFIP subissent de nombreuses modifications de leur environnement de travail quand celles-ci ne conduisent pas à un changement d'affectation. Au plan national, les suppressions d'emplois n'en finissent pas (nous ne sommes plus qu'environ 93 000 titulaires en 2022 à la DGFIP), les restructurations se succèdent sans jamais tirer le bilan de la précédente, détériorant à chaque fois un peu plus les conditions de travail.

Dans ce contexte d'instabilité entretenue et de pénurie organisée, c'est l'adaptation et la technicité des personnels de la DGFIP qui permettent de maintenir les missions du service public... mais sans que jamais leur expertise ne soit reconnue en monnaie sonnante et trébuchante ! Tout juste des primes « one shot », et pas pour tout le monde...

Si le 14 mars, le gouvernement a annoncé le dégel du point d'indice, cette promesse électorale non chiffrée apparaît bien floue et n'engage pas à grand-chose. Nous attendons que l'augmentation soit substantielle, le pouvoir d'achat des fonctionnaires ayant été fortement mis à mal ces 20 dernières années. Mais nous attendons également que la DGFIP mette la main au porte-monnaie dans la

mesure où si elle ne peut agir sur notre point d'indice, elle dispose de marges de manoeuvre financières pour augmenter les rémunérations en dégelant le régime indemnitaire (ACF, IMT).

La Direction Générale a décidé d'ouvrir, en juin prochain, des négociations sur le volet indemnitaire. Solidaires Finances publiques portera les revendications suivantes :

- L'attribution de 20 points de l'Allocation Complémentaire de Fonction (ACF) par an à l'ensemble des personnels ;
- La revalorisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT) à 200 € avec l'application du taux « normal » de pension civile, soit une majoration d'environ 90 € par mois ;
- Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite.

Toujours sur ce volet indemnitaire, et quand bien même ces questions sont traitées au plan national, nous aborderons en questions diverses le sujet du régime indemnitaire des brigades en DIRCOFI relayant les interrogations de collègues (ce régime indemnitaire présente la particularité de ne pas être pérenne, faisant exception dans le référentiel des allocations complémentaires de fonctions de la DGFIP).

Le dernier axe du protocole relatif au cadre de vie professionnel que nous évoquerons au cours de ce CTL porte sur un fond déconcentré de 10 millions d'euros dédié à l'amélioration du « cadre de vie au travail ». En raison de la fongibilité asymétrique des budgets de la LOLF, ce fonds n'a pu être basculé, comme l'exigeait Solidaires Finances Publiques, sur l'enveloppe dédiée à la mesure indemnitaire.

Ce fonds, réparti au niveau directionnel a été acté pour répondre à des besoins locaux relevant des quatre axes suivants : cadre de vie au travail; démarche éco-responsable; sensibilisation aux innovations; responsabilité sociale de la DGFIP.

La DIRCOFI Sud Pyrénées a ainsi été dotée d'une enveloppe de crédits de **23 339€**.

La méthode mise en œuvre au plan local est exposée dans la fiche préparatoire que vous nous avez communiquée et que nous rappelons ici :

A la DIRCOFI Sud-Pyrénées, la démarche a consisté en un appel à idées auprès de tous les agents quel que soit leur lieu d'affectation. Ce recensement, conduit du lundi 13 décembre 2021 au vendredi 14 janvier 2022, a permis à chacun d'exprimer ses idées.

Les projets proposés par les agents et par les différents services ont fait l'objet d'un premier examen de faisabilité par la division des ressources et lors d'une première réunion du comité de pilotage le 8 février 2022 comprenant deux chefs de brigade, un rédacteur, deux vérificateurs, deux contrôleurs de brigade et un agent. Les sites d'Albi, Carcassonne, Montpellier, Nîmes et Toulouse étaient représentés.

Il est cependant apparu, à ce stade, que certains projets, étaient susceptibles d'intéresser un plus grand nombre d'agents et de services sur l'ensemble des sites de la DIRCOFI.

Aussi, la liste des différents projets et propositions a été adressée aux chefs de service afin qu'ils organisent une nouvelle consultation de leurs agents (intérêt pour des projets proposés par d'autres services, demandes de précisions).

Une synthèse a été établie et proposée au comité de pilotage lors de la réunion du 23 mars 2022. A cette occasion, après avoir examiné l'ensemble des projets, les membres du comité les ont classés suivant un intérêt décroissant.

C'est ce document qui est proposé à l'examen du présent CTL.

Il est ainsi prévu que nous examinons ce document ligne par ligne au cours de ce CTL pour procéder à un vote projet par projet.

Avant de s'engager dans ce travail, nous tenons à exposer les principes qui guideront nos votes ainsi que quelques remarques sur le document soumis au CTL :

- Par principe, **nous soutiendrons au cours de ce CTL l'ensemble des propositions des agents**, sous réserve qu'elles ne relèvent pas de la responsabilité de l'Etat employeur, c'est à dire de la responsabilité de la direction via les budgets alloués dans le cadre de la DGF ou du CHSCT.

Or, parmi les 38 propositions listées par le COPIL, nombre d'entre elles visent des dépenses relevant de la DGF ou du CHSCT. En particulier, trois propositions d'acquisition d'écrans, de stations d'accueil pour PC portable, de souris ergonomiques sont présentées comme « retenues par le COPIL » et soumises à l'approbation du CTL pour un montant de **près de 13 600€**. A l'appui de ces propositions, le document préparatoire mentionne les préconisations d'une FAQ rédigée par la DG au lancement de la campagne.

Nous rappelons que lors du Comité Technique de Réseau (CTR) du 8 février 2022, en réaction aux critiques de l'intersyndicale portant sur le financement de l'équipement des postes de travail (double écran, souris...), le Directeur Général a été clair sur le fait que ces actions relevaient avant tout de la dotation globale de fonctionnement et dans certains cas du budget CHSCT. Aussi Solidaires Finances Publiques, dans un courrier post CTR, a demandé le retrait pur et simple de ces actions dans le cadre de FAQ. Il semble que la FAQ n'a pas été mise à jour, mais nous savons que certaines directions ont pris en compte ces remarques dans l'exercice de recensement réalisé avec les agents.

*Nous voterons donc **contre ces propositions, non qu'elles ne soient pas utiles, voire indispensables** mais parce qu'elles ne peuvent relever de ce budget de 23 339€ et qu'elles relèvent de la responsabilité de la direction.*

- Pour Solidaires Finances Publiques **la répartition doit répondre aux demandes formulées par les agents, en visant la plus grande équité possible** et un retour vers chacun, conforme en cela à l'accord national portant sur la « reconnaissance de l'engagement des agents ».
 - > A cet égard, nous avons remarqué lors de nos travaux préparatoires qu'**une proposition des agents visant à la création d'une salle de convivialité rue Merly n'était pas reprise dans le tableau** (tout au plus, il semble que ce soit le remplacement des tables et chaises de la cafétéria qui soit proposé). C'est ce qui a motivé notre demande d'ajout de cet item dans la liste des propositions.
 - > Par ailleurs, **afin de compléter la liste des actions éligibles et utiliser pleinement le budget alloué, nous vous avons demandé l'ajout d'une action visant au financement de paniers alimentaires de produits bio ou locaux**, répondant ainsi aux critères d'éco-responsabilité et de responsabilité sociale de la DGFIP, nous y reviendrons.
- Pour terminer, nous nous étonnons de l'estimation des coûts dans le document préparatoire qui s'appuie en grande partie sur le catalogue UGAP. Pour certains postes, ces **coûts exorbitants** sont incompréhensibles (exemple des pompes à vélo dont la valeur unitaire s'élève à 1 096€).